

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121901

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121901

Objet de la délibération
CONTRAT LOCAL DE SANTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
Aux voix
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de Monsieur ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : CONTRAT LOCAL DE SANTE

En s'appuyant sur l'expérience de la création du Conseil Intercommunal de Santé Mentale du Val de Marque, de la charte d'engagement signée avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) le 4 décembre 2024 et sur les atouts du territoire, les communes de Baisieux, Bouvines, Forest-sur-Marque, Gruson, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Villeneuve d'Ascq et Willems souhaitent signer le Contrat Local de Santé Intercommunal de la Marque et du Mélantois (CLSI2M).

Porté conjointement par l'ARS et les collectivités locales, ce contrat est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Il est un outil permettant la rencontre des préoccupations des collectivités locales et la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé Hauts-de-France. Il mobilise les forces vives du champ sanitaire mais également d'autres politiques publiques et s'adosse à une démarche participative. Il a vocation à traiter uniquement de ce qui relève d'un volontarisme local pour à terme permettre :

- D'améliorer l'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge des conduites addictives notamment chez les jeunes.
- De promouvoir l'accès et l'accompagnement à une offre de prévention-promotion de la santé adaptée et de proximité auprès des personnes cibles et des populations à risque.
- De promouvoir un environnement favorable à la santé en améliorant la qualité de l'air, en luttant contre les perturbateurs endocriniens et en développant des projets d'urbanisme favorable à la santé.

- D'améliorer l'accès à la prévention, aux soins et à la prise en charge en santé mentale par l'inclusion, la sensibilisation, l'information et la formation.

La coordination de ce CLSI est assurée par un poste financé à parité par les communes engagées et l'ARS des Hauts-de-France. Ce financement d'un montant maximum de 30 000 € par an sera assuré durant toute la durée du Contrat local de santé intercommunal, celui-ci se terminant à la fin du Schéma Régional de Santé en 2028. Le restant sera réparti à la charge des communes au prorata du nombre d'habitants à savoir :

Baisieux (5 177 habitants), Bouvines (755), Gruson (1 237), Forest-sur-Marque (1 659), Péronne-en-Mélantois (1 004 habitants), Sainghin-en-Mélantois (2 848 habitants), Willems (2 996 habitants), et Villeneuve d'Ascq (62 067 habitants).

La Ville de Villeneuve d'Ascq met à disposition un bureau équipé pour la coordination et facilite l'accès à ses moyens logistiques. La coordination est rattachée administrativement au service Prévention de la délinquance-Promotion de la santé de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire de Willems à signer le contrat local de santé intercommunal de la Marque et du Mélantois avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et les autres communes, à participer au financement du poste de coordination, et de signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

